

Bruxelles, le 17 janvier 2019
(OR. en)

15723/18

Dossier interinstitutionnel:
2018/0425(NLE)

WTO 346
COASI 291

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	15722/18 WTO 345 COASI 290 + ADD 1
Objet:	Décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du groupe de travail sur les vins institué par l'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Japon en ce qui concerne les formulaires à utiliser comme certificats pour l'importation dans l'Union européenne de produits vitivinicoles originaires du Japon ainsi que les modalités de l'autocertification - Adoption

1. Le 14 décembre 2018, la Commission a soumis au Conseil la proposition citée en objet (doc. 15722/18 + ADD 1).
2. Cette proposition a été examinée par le Comité de la politique commerciale (membres suppléants) lors de sa réunion du 11 janvier 2019 et a ensuite été approuvée, sous une forme modifiée afin de tenir compte d'un certain nombre d'ajustements nécessaires.

3. Compte tenu de ce qui précède et sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents, le Conseil est invité à:

- adopter la décision du Conseil dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 15724/18;
- décider de faire publier au Journal officiel de l'Union européenne, une fois adoptée, la décision du groupe de travail UE-Japon sur les vins, qui figure à l'annexe du document 15724/18;
- noter que le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et que la décision lui sera transmise.
